

Mais heureusement pour le peuple canadien il a à la tête de son Gouvernement un homme qui peut s'élever à cette hauteur, qui le veut et qui, de fait, s'y élève.

Ces honorables députés de la gauche sont d'avis qu'il ne faut pas ajouter foi aux assurances données par un peuple comme le peuple japonais. C'est à quoi se résume leur amendement. Si ce n'est pas leur opinion, ils feront tout aussi bien de renoncer à discuter la question. Mais nous n'avons pas eu simplement des assurances, nous avons eu la pratique. Le leader du Gouvernement (sir Wilfrid Laurier) a obtenu par l'entremise de M. Nossé, en 1902 ou 1903, une convention restreignant l'immigration. Cette convention a été en vigueur depuis lors. Il est vrai que, durant quelque mois de l'été dernier, dans des circonstances très exceptionnelles, circonstances dont il faut tenir responsables des Canadiens plutôt que des Japonais, comme le fait voir l'enquête conduite par M. Mackenzie King, il s'est produit une immigration plus nombreuse. Dès lors, il est indigne de l'opposition, et il serait indigne du Gouvernement ou du peuple canadien de dire qu'il ne faut pas ajouter foi aux assurances des Japonais, car jusqu'ici ils n'ont pas cessé un seul instant de s'y conformer. L'honorable député de Toronto-nord (M. Foster) a parlé de traités et de politique étrangère; il a affirmé, à peu près la même chose, que s'il survenait aujourd'hui au Japon un changement de gouvernement, les promesses faites par le vicomte Hayashi pourraient facilement être mises de côté.

L'honorable député a lu il y a quelques instants une déclaration de quelque haut fonctionnaire du Japon indiquant que le gouvernement dont le comte Hayashi fait partie ne dispose pas d'une très grande majorité dans la diète; et la seule conclusion que j'en puisse tirer, c'est qu'à son idée il est possible qu'il arrive au pouvoir sous peu un nouveau groupe qui ne tienne pas compte des promesses faites par le vicomte Hayashi. Il me fait peine, monsieur l'Orateur, de constater qu'un homme occupant la position de chef de la gauche au Parlement canadien, ou son premier lieutenant, se fait une idée tellement mesquine des obligations d'un gouvernement constitutionnel chez un peuple autonome, au point de supposer que les engagements pris envers des pays étrangers n'ont pas plus de durée que le Gouvernement qui les a contractés.

M. R. L. BORDEN : Je n'en ai pas parlé dans ce sens, mais dans un sens tout différent.

L'hon. M. FISHER : Je l'ai fort bien compris; l'honorable député parlait d'assurances données.

M. R. L. BORDEN : Pas du tout; j'ai parlé de leur longanimité et de leur désir de faire respecter leurs droits; c'est une tout autre affaire.

L'hon. M. FISHER : Dans une lettre du vicomte Hayashi, il se trouve une expression à cet effet dont je donnerai lecture dans quelques instants. Mais je plains le Canada, si jamais, pour son malheur, les honorables députés de la gauche arrivaient au pouvoir et cherchaient à mettre en pratique les principes que d'après eux le peuple japonais pourrait convenablement et honorablement prendre pour guides. Le peuple canadien, à mon avis, hésitera longtemps avant de permettre aux honorables députés de la gauche de venir occuper les banquettes ministérielles à la droite de l'Orateur.

L'hon. M. FOSTER : Voilà de la grande politique ?

L'hon. M. FISHER : Je fais de mon mieux pour me mettre à la portée de l'honorable membre. C'est là une des raisons entre bien d'autres qui empêcheront le peuple canadien de mettre sa confiance dans ces honorables députés de la gauche, tant qu'ils n'auront pas changé de chefs.

M. R. L. BORDEN : Nous ne faisons pourtant pas au sujet de documents écrits des déclarations qu'il nous faut ensuite retirer.

L'hon. M. FISHER : L'honorable député déclare qu'un gouvernement japonais sera libre de ne pas remplir les promesses faites par son prédécesseur. L'honorable député ne sait-il pas que le gouvernement qui, par l'entremise du consul général Nossé, fit ces promesses à sir Wilfrid Laurier, n'est pas le gouvernement actuel du Japon. C'était le parti opposé qui était alors au pouvoir, et aujourd'hui le vicomte Hayashi remplit et au delà les engagements pris par le consul général Nossé de la part du ministère du comte Katzura, chef du parti de l'opposition au Japon. Le gouvernement actuel du Japon a démontré qu'il sait respecter ses engagements avec les nations étrangères, et il a résolu de les remplir, quand même le parti de l'opposition au Canada serait d'avis qu'il ne lui incombe pas de le faire. Monsieur l'Orateur, il y a un instant, l'honorable député parlant de la dépêche de sir Ernest Satow, a déclaré que si le premier ministre était bien prêt à accepter l'opinion de celui-ci sur un point, il n'en tenait aucun compte sur un autre. Il est vrai que sir Ernest Satow a fait une déclaration à l'égard des colonies de la Grande-Bretagne, une déclaration à laquelle le très honorable premier ministre n'a pas accordé beaucoup de poids. Voici en quels termes sir Ernest Satow s'est exprimé :

Je lui ai donné l'assurance, toutefois, que, si mes prévisions sont justes, il n'y aura probablement pas lieu, ni pour le Canada, ni pour les colonies australiennes, de restreindre l'immigration japonaise.

C'est parfait. Et encore dans le même passage, mais un peu avant, il déclare :

Il semble évident que le gouvernement japonais, qui a mis près de quatre mois à consi-